Commune de Montanaire
Canton de Vaud
District du Gros-de-Vaud

173021

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS
LOCALITÉ DE SAINT-CIERGES

Échelle 1 :1'000

Janvier 2023

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 26 avril 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du 8 mai 2021 au 7 juin 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 10 janvier 2023

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire

du 13 janvier 2023 au 12 février 2023

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal

dans sa séance du 5 octobre 2023

La Présidente : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le : 13 JAN. 2026

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DU TERRITOIRE ET DU SPORT

La Cheffe du département :

Entré en vigueur le 16 juillet 2026

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

Limite du plan d'affectation communal

LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Limite des constructions maintenue en vertu des plans fixant la limite des constructions approuvés le 8 juin 1973 et le 4 mars 2005

Limite des constructions nouvelle

Limite des constructions radiée (approuvée le 8 juin 1973 et le 4 mars 2005)

Front d'implantation obligatoire

Plan établi sur la base des données cadastrales du 10 octobre 2023, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : 11 DEC. 2023

Signature :

2545900 2546000 2546100 2546200 2546300 2546400 2546500

1171600 1171500 1171400 1171300 1171200 1171100 1171000 1170900 1170800